

**Compte-rendu du Conseil Supérieur de l'Education - 1<sup>er</sup> juillet 2010**  
*(CR SNES non relu par les autres organisations syndicales ni par l'administration)*

***Déclarations des organisations syndicales :***

**SGEN-CFDT**

Le SGEN ironise sur les nombreux cadeaux reçus en cette fin d'année : gel des salaires, retraites etc. Les services publics et les jeunes sont malmenés.

Décret « discipline » : Etats généraux puis conclusions contradictoires du Ministre, répression au lieu de prévention. Ce texte intègre celui de juillet 2000 mais ajoute des mesures contradictoires, dangereuses, inapplicables : automaticité des sanctions etc. Nouvelles sanctions disciplinaires dans les textes sans aucune concertation préalable. Demande le retrait du texte de l'ordre du jour pour permettre une concertation.

Création établissement de réinsertion, CLAIR, loi absentéisme, qui atteint les allocations et les minima sociaux, stigmatise les familles, occulte le travail des personnels, ajoute une stratégie attachée sur l'éducation prioritaire mais centrée sur violence. Recrutement CLAIR : le SGEN s'oppose aux modalités de recrutement des enseignants et au préfet des études. Mise en place précipitée d'où blocage des postes dans les CAPA mutation.

Inquiétude de décisions qui mettent en cause les missions. Et annonce prématurée que ce dispositif a vocation à remplacer l'éducation prioritaire.

Obstination idéologique et amateurisme dans la mise en oeuvre : opposition.

**SE-UNSA**

bilan d'1 an de ministère Chatel.

Au service du projet présidentiel et réduction du service public.

Diktat du non remplacement d'1 fonctionnaire / 2. Combat cette politique.

Mais choix de Chatel différent sur le plan éducatif. Bilan Darcos négatif, pas Chatel : réforme de la voie générale lycée, introduction de la notion de parcours.

Lycée : n'est pas son propre horizon. Disciplines au service d'un projet de formation.

Importance capitale de la scolarité commune.

Etats Généraux de la sécurité : pas de déclinaison éducative à ce jour, mais communication sur la sécurité (proposition de loi honteuse). Mesures inefficaces scolairement et néfastes socialement.

Démarche de seul gain politique ?

Démarche pédagogique : moins spectaculaire et moins vendable à l'opinion.

Textes disciplinaires : anti-éducation. Textes rédigés trop vite, difficiles à appliquer, nient la coéducation. Demande de concertation. Et demande de retrait de ces textes.

Ordre du jour pléthorique qui a nuit à la sérénité des débats en CSL.

Critiques des programmes à géométrie variable.

Débat sur la voie générale : CSE de décembre, ici, il s'agit de donner un avis :

Seconde : articulation avec le socle commun

Adéquation avec la nouvelle structure et la porosité entre les séries, développement des compétences

nécessaires à tous, construction de la culture commune.

Les lycéens seront-ils mieux ou moins bien préparés à l'enseignement Supérieur ? Le débat n'est pas celui de savoir si la discipline est goût des enseignants pour tel ou tel objet. Et si on plaçait l'élève au cœur du système éducatif ?

### **FCPE**

Engagements ministériels nombreux et prometteurs, mais non tenus.

Réforme des lycées ambitieuse mais moyens constants : pas les moyens promis, y aura-t-il de bonnes conditions dès la seconde l'an prochain ? Pas de manuels ? Remplacements pas effectués et lorsqu'ils le sont, parfois pas par des enseignants formés.

En juin la scolarisation sera-t-elle assurée dans tous les collèges et lycées ? Privation d'heures de cours.

L'éducation sera-t-elle de qualité avec la mise en face des élèves de jeunes enseignants démunis de formation professionnelle ?

Etat généraux de la sécurité : rien n'a été entendu .

Maintien des Rased ? Volonté de suppression dès la rentrée prochaine.

Jardins d'éveil sans mettre en péril la maternelle ? Suppression de la scolarisation des moins de 3 ans.

Ramener les élèves vers l'école ? Méthode répressive qui ne donne pas confiance aux élèves.

Or le chantage à l'argent n'a jamais ramené les élèves à l'école.

Comment le ministre compte-t-il mettre en œuvre ses ambitions sans les moyens promis ?

Demande de renoncement aux mesures sécuritaires qui ne résolvent rien. Demande une priorité donnée à l'école publique.

Le ministre des finances doit aller chercher ailleurs que dans l'école les économies.

### **SUD**

Dénonce une procédure disciplinaire concernant un collègue.

Textes nombreux et arrivés tardivement. Marque d'une précipitation qui ne se donne pas le temps de réflexion nécessaire sur les savoirs et les méthodes. Tendance à l'appauvrissement des savoirs et des méthodes actives, retour en arrière.

### **FO**

dénonce les suppressions de postes et la réforme des retraites.

### **SNES-FSU**

A l'occasion du dernier CSE de l'année scolaire, le SNES-FSU constate que dans l'éducation nationale tous les voyants sont au rouge : absence quasi-systématique de dialogue social qui se réduit souvent à des concertations éclairs, (le refus encore essuyé aujourd'hui de retirer trois textes de l'ordre du jour de ce CSE duquel est encore absent le Directeur de la DGESCO alors que sont présentés tous les programmes des classes de première générale en est le dernier exemple), impréparation de la rentrée prochaine, dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

A propos des textes sur la discipline le SNES renouvelle sa demande de leur retrait : tous les participants à la CSL-CSC ont souligné l'absence de concertation et la nécessité de prendre le temps du bilan.

J'aborderai 3 sujets : le sacrifice de la formation professionnelle des nouveaux recrutés sur l'autel des réductions budgétaires, la mise en place de la réforme en classe de seconde et le feuilleton tragico-comique des manuels scolaires, la situation des personnels.

Toute la communauté éducative le répète inlassablement depuis des mois, et depuis des mois le ministère fait semblant de ne pas entendre : les conditions d'accueil des stagiaires dans le second

degré sont inacceptables tant en terme de préparation des personnels à l'accomplissement de leurs missions, qu'en terme de qualité de l'offre de formation des élèves. Cette réforme est néfaste pour le service public d'éducation, il est encore temps de revenir sur les conditions d'organisation de l'année de stage.

La mise en place de la classe de seconde relève aussi du bricolage et du désengagement du ministère sous couvert d'autonomie, mot magique qui en l'occurrence permet à l'administration centrale de renvoyer aux établissements les choix qu'elle n'est pas capable, ou qu'elle n'a pas le courage, de faire. Que ce soit l'organisation de l'accompagnement personnalisé ou la répartition des 10 H 30 non affectées, la confusion la plus grande règne et les différences entre les établissements dessinent un lycée qui s'éloigne de l'ambition d'égalité de tous dans l'accès aux savoirs et aux qualifications. Pour le SNES, le lycée ne peut être qu'une propédeutique du supérieur, doit s'inscrire dans une cohérence du second degré et nous combattons toute tentative affichée ou cachée de sa partition.

C'est aussi dans cet esprit que le SNES interviendra dans les débats d'aujourd'hui sur les programmes. Il le fera, comme il l'a toujours fait, avec l'ambition de la qualité de ce qui est enseigné, avec l'objectif d'une formation des jeunes équilibrée entre connaissances disciplinaires structurantes et capacités à les mettre en œuvre aujourd'hui dans leur cursus scolaire puis universitaire et demain dans leur vie citoyenne et professionnelle.

Le SNES ne peut accepter la légèreté avec laquelle le Ministère traite le dossier du renouvellement des manuels scolaires imposé par la réforme en classe de Seconde.

L'allocation de rentrée scolaire sera bien insuffisante pour permettre aux familles modestes de prendre ce surcoût (au moins 7 manuels neufs) en charge. Les fonds de réserve des lycées, particulièrement ceux situés en zones difficiles, ne suffiront pas à aider et il ne nous semble pas normal que ce soit les fonds sociaux qui servent à compenser les carences du ministère. Certains établissements vont se retrouver en difficulté face, par exemple, à la prise en charge des photocopies. Les Régions et les associations de parents d'élèves, qui n'ont pas obligation à participer financièrement, ont pris des positions diverses, prises de court par le calendrier.

Le SNES renouvelle ici sa demande d'une réponse exceptionnelle loin d'une allocation « brosse à dent » à une situation exceptionnelle évoquée par le Ministère lors d'une audience. Les fonds des lycées doivent être abondés.

En ce qui concerne le collège, le flou le plus grand règne sur la mise en place de l'évaluation du socle commun, les versions du livret de connaissances et de compétences se succèdent sans jamais convaincre, l'expérimentation de l'épreuve d'histoire des arts au brevet s'est faite dans le plus grand désordre...et je ne parle pas de la mise en place des CLAIR dans l'opacité la plus grande et qui sont déjà présentés à la presse et à l'opinion publique comme l'avenir de l'éducation prioritaire que vous finirez ainsi de transformer en « ghettos prioritaires » échappant à toutes les règles nationales. Le SNES-FSU renouvelle avec force sa demande d'abandon de cette expérimentation à la rentrée 2010.

Je terminerai par la situation des personnels. La rentrée 2010 va encore voir une dégradation des conditions d'emploi et de service des personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation. Compléments de service sur plusieurs établissements conduisant à l'éclatement de nombreuses équipes pédagogiques, effectifs toujours plus chargés dans les classes, emplois du temps de plus en plus éparpillés, glissement de missions... bref les personnels souffrent de votre politique ; le second degré souffre...et tout cela pour répondre à des objectifs aveugles de suppressions de postes, de « rentabilisation », de mise en concurrence, d'individualisation qui cache la déresponsabilisation de l'Etat... Alors que le gouvernement prépare le budget 2011, il est encore temps de choisir le développement du service public et l'investissement pour l'école.

### **SNALC-CSEN**

Le CSE existe depuis 1808. Pendant longtemps, travail dans la sérénité. Ce n'est plus le cas : travail

dans la précipitation, marathon.

Volonté d'un enseignement qui traduise un savoir ordonné.

Cohérence d'un enseignement.

Socle commun d'exigence pour construire avec gravité une école désirée dont l'envie viendra et la violence s'échappera. Il ne peut y avoir d'apprentissage dans le silence de l'apprenti et de l'atelier.

Existe-t-il ces temps-ci de tels établissements ?

Indispensable de donner des moyens de la discipline dans les établissements ; ne pas remettre à plus tard, donc il faut aborder le projet de texte concernant la discipline dans les établissements du second degré (surtout le premier alinéa).

Décret recteur : projet qui fait perdre la tête et le sens. Il est essentiel que l'université, communauté des établissements secondaire et supérieur, conserve un universitaire de premier rang à sa tête. Ne saurait concevoir de dérogation que pour un nombre minimum de personnels Docteurs ayant exercé de responsabilités. Attirer des compétences d'administration ? : non, la tête doit appartenir à la communauté des savoirs. C'est un prof qui doit régir l'école, et non un fonctionnaire l'administrer. Sanction de la vision managériale de la gouvernance de l'école que nous dénonçons.

Souhaite l'unanimité du CSE contre.

Concours d'IPR : examen de dossier de candidature par un jury pouvant valider les compétences à exercer la mission sans considération de titre ou de parcours antérieur. Atteinte inacceptable à la tradition française dont nous croyons encore à la fécondité.

Subversion profonde du principe de l'école républicaine.

Inquiétude sur les conditions d'exercice des collègues à la rentrée prochaine, notamment les stagiaires. Le SNALC exige, non toujours plus de moyens, mais pour chaque prof le moyen d'exercer son métier.

## CGT

Épidémie de cécité et de surdité au gouvernement : pas d'écoute des manifs du 24 juin.

Refus de communication des taux de grévistes par rectorat. Atteintes au droit de grève. Menaces de sanctions disciplinaires.

Décisions prises dans la précipitation et sans réflexion.

Abandon de la cagnotte, mais loin sur l'absentéisme sanctionnant les familles les plus démunies.

Opposition à la création de tout fichier informatique qui contient des infos personnelles.

Problème des élèves n'ayant pas obtenu de BEP et pas accueillis en première professionnelle.

L'éducation qui ne peut accueillir ces jeunes aura-t-elle le culot de les comptabiliser décrocheurs ?

Disciplines : quels moyens humains pour encadrer les élèves sanctionnés automatiquement ? Quel financement des partenariats ? Les personnels de vie scolaire sont en première ligne mais ne feront pas de miracle. Demande de retrait de ce texte.

La réforme du lycée se met en place dans les pires conditions.

Affectation des élèves dans les pire conditions. Des enseignements d'exploration affichés dans les brochures n'existent pas. Pas de financement des manuels. Version informatique : ne garantit pas l'accès pour tous les élèves.

Consultation sur les programmes : précipitation, manque programme de terminale et évaluation au bac.

SES : fin de consultation le 16 juin, et transmission des textes le 21 !

Est-ce qu'il suffit de mettre des thèmes communs aux différentes séries et une semaine de stage pour permettre la réorientation ?

Les Professeurs seront recrutés au niveau master + compétences en LV + compétences en informatique, mais les recteurs seraient recrutés sur de simples compétences administratives. Il va devenir plus difficile de réussir le concours de PLP que de devenir recteur.

## UNL

Politique budgétaire privilégiant les nantis, et programmes idéologiques.

Dénonce la précipitation dans laquelle les programmes ont été construits, au détriment des élèves. Cf. programme de SES.

Condamne le contexte de réduction drastique des moyens.

Volonté assumée de casser l'école républicaine.

Demande un investissement massif.

Politique disciplinaire de plus en plus prégnante et contre productive : préfet des disciplines, pire la suppression des allocations familiales. Mauvaise réponse : individualisation des parcours et suppression du collectif. Vive l'école du collectif, de la solidarité et de la justice.

Opposition au projet discipline : automaticité du recours au conseil de discipline pas adaptée à la réalité des conflits.

Situation plus tenable dans de nombreux établissements.

## SNESUP-FSU

A deux mois d'une rentrée où la réforme de la formation des enseignants n'a pas encore dévoilé l'ensemble des conséquences dramatiques pour la société, les futurs enseignants, les étudiants et les élèves, je limiterai mon propos à ce point.

Devant l'imminence de la catastrophe qui va frapper la formation des enseignants, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) multiplie les preuves de son improvisation. La séance du 22 juin du CNESER, où la quasi-totalité des organisations syndicales ont quitté la séance, consacrée à l'examen des maquettes de master « enseignement », en est une démonstration flagrante. Incapable de transmettre la totalité des documents, réfugié derrière l'incantation de la « qualité » de l'offre de master, le MESR a été contraint de reconnaître le problème des étudiants « reçus-collés » ou en reconversion. De plus, le ministère reconnaît implicitement, l'impossibilité, dans ce cadre, de mener de front une formation de master et une préparation au concours.

Dans le même temps, le MEN, impose aux fonctionnaires stagiaires -dès la session 2011- d'être détenteurs du CLES 2 (1) et du C2I2E (2) pour être titularisés. Or la formation associée n'est ni incluse dans les maquettes de Master, ni organisée dans toutes les académies, ce qui constitue une rupture manifeste d'égalité devant les concours.

Recteurs d'académie : demande de retrait de ce point.

Lettre intersyndicale suite à remise en cause du droit de grève (académie de Nice).

**Administration** : ordre du jour maintenu.

***Projet de décret relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré modifiant le code de l'éducation (partie règlementaire)***

**Pierre-Laurent Simoni** (DGESCO) : Décret discipline

Redonner du sens à la discipline et au vivre ensemble.

Donner lien au système entre les infractions les plus graves et les sanctions disciplinaires, même si elles ne sont pas la seule réponse aux infractions commises par les élèves.

Les situations sociales, familiales et culturelles exigent de notre part des réponses très variées. Des circulaires adapteront les textes au contexte de l'établissement.

Le règlement intérieur doit rappeler systématiquement les règles de civilité et de comportement. Il y

aura une circulaire remplaçant celle de 2000.

Automatisation du déclenchement des procédures disciplinaires dans un certain nombre de cas.

Point principal de ce texte : exclusion de la classe et de l'établissement exceptionnelle.

Ajout : exclusion de la classe.

Suppression : exclusion de l'établissement de plus de 8 jours, sanction contre productive, encourage le décrochage scolaire.

Généralisation des commissions de vie scolaire.

## CR CSL

Présentation par le Ministère des 2 décrets, un décret simple et un décret en conseil d'Etat.

Ces 2 décrets font suite aux annonces du Ministre de l'Education Nationale lors de la clôture des Etats généraux de la sécurité à l'Ecole. La 4<sup>ème</sup> orientation préconisait de responsabiliser les acteurs, de redonner du sens aux sanctions et de rappeler les règles élémentaires de civilité dans les règlements intérieurs. La circulaire du 11 juillet 2000 sur le règlement intérieur sera modifiée dans ce sens.

Il s'agit de systématiser en rendant automatique les actions disciplinaires dans 4 cas :

- Violence verbale à l'égard d'un personnel
- En cas de récidive, si des sanctions autres que le blâme et l'avertissement ont été déjà prononcées
- La réunion du conseil de discipline est systématisée en cas d'atteinte physique à un personnel,
- Et également si un élève ayant déjà été sanctionné par une exclusion de 8 jours, commet une nouvelle infraction au règlement intérieur.

Il s'agit aussi de mettre en place une procédure contradictoire dès l'engagement d'une mesure disciplinaire, de rendre exceptionnelles les exclusions de la classe ou de l'établissement, de supprimer les exclusions supérieures à 8 jours et de donner sens aux sanctions en proposant un meilleur échelonnement des mesures disciplinaires :

1) l'avertissement, 2) le blâme, 3) la mesure d'utilité collective de réparation ou de compensation, 4) l'exclusion temporaire de la classe avec accueil dans l'établissement, inférieure ou égale à 8 jours, 5) l'exclusion temporaire l'établissement, inférieure ou égale à 8 jours, 6) l'exclusion définitive (prononcée par le conseil de discipline).

Des mesures alternatives aux sanctions d'utilité collective pourront être proposées.

L'avertissement et le blâme seront effacés du dossier de l'élève après une année, les autres sanctions (hormis l'exclusion définitive) après 2 ans sauf en cas de demande anticipée d'effacement.

Les commissions de vie scolaire sont généralisées et visent la recherche de réponses éducatives.

Dans le décret simple, l'information de l'IA permet d'améliorer la communication au niveau départemental.

Un débat fourni a succédé à cette présentation et a montré des désaccords importants des représentants du personnel et des parents d'élève sur ces décrets.

Sur la caractère précipité des ces 2 décrets et leur dimension politique, sur l'absence de concertation en amont.

A part le SNALC, les organisations présentent en cette fin d'après midi marathon de la CSL (SNES, SNUEP, SE-UNSA, SGEN, SUD, FCPE) ont demandé le retrait de ces décrets à l'ordre du jour du CSE du 1<sup>er</sup> juillet.

De nombreuses contradictions ont été relevées :

- La contradiction entre l'automatisme des procédures de sanction et leur objectif éducatif
- La confusion qu'ils instaurent entre alternative à la sanction et sanction elle-même,
- La limitation du rôle attribué au conseil de discipline qui risque de ne se voir réuni que pour prononcer des exclusions définitives,
- La nécessité de préciser le rôle et le fonctionnement de la commission de vie scolaire ainsi que sa composition.

Les points d'accord ont porté :

- sur la volonté de limiter les exclusions définitives (car porteuses de décrochages),
- sur les principes actuels qui régissent les sanctions, notamment la proportionnalité et le contradictoire,
- sur la nécessité de commission éducative comme il en existe déjà qui croisent les regards entre les différents membres de la communauté éducative et qui proposent des solutions pédagogiques et éducatives adaptées.
- Sur la limitation à 8 jours de l'exclusion de la classe ou de l'établissement, un échelon intermédiaire est attendu par la FCPE pour ne pas limiter l'alternative à 8 jours d'exclusion ou exclusion définitive.

Il y a donc eu consensus entre les organisations syndicales et la FCPE sur la nécessité de prendre le temps du bilan et de la concertation avec tous les acteurs du système. C'est pourquoi le report a été demandé.

**Le SNALC** a fait remarquer l'ambiguïté des mesures d'utilité collective qui apparaissent à la fois comme sanction obligatoire et comme mesure alternative à la sanction (même remarque de l'UNSA).

Il regrette la limitation à 8 jours de l'exclusion. Les exclusion/inclusions ne sont pas toujours des réponses adaptées, des élèves continuant à perturber le fonctionnement de l'établissement posent problème, des élèves continuent alors à perturber le fonctionnement de l'établissement.

Certains élèves sont inadaptés aux structures scolaires, que faire ?

L'automatisme dès lors qu'il y a violence verbale ou physique est un point positif car trop souvent laissé à l'appréciation du chef d'établissement. Concernant. C'est l'agent qui doit avoir le pouvoir d'en témoigner.

**La FCPE** manifeste sa surprise après les auditions de la commission Bauer et les Etats Généraux qui prévoyaient un texte de portée générale. Ils regrettent de ne pas avoir été associés en amont à une concertation plus large que cette seule CSL. Ils demandent le retrait de ce projet de décret. Ces textes répondent à une commande politique et présentent des aspects dangereux comme par exemple l'absence des parents et des élèves dans la commission de vie scolaire. La notion de récidive pose un problème dans car elle introduit une dimension judiciaire dans une procédure qui n'est qu'administrative. Concernant la mention dans le dossier scolaire, ils demandent le retour à un an, sans mesure d'effacement.

Selon la FCPE, le fonctionnement actuel des conseils de discipline est insatisfaisant, il ignore les principes généraux du droit et du contradictoire notamment en raison des rôles multiples assumés par le chef d'établissement. Ces décrets n'apportent rien en ce domaine.

**Pour le SE-UNSA**, l'automatisme des sanctions crée le mélange du registre éducatif et du registre sécuritaire. Ils se félicitent de la disparition de l'exclusion supérieure à 8 jours mais regrettent la mise en place de la commission de vie scolaire dans les conditions indiquées et proposeront des

modifications afin d'impliquer le CA et d'associer les parents et les élèves. Ils demandent à ce que les mesures d'utilité collective, de réparation et de compensation soient des alternatives à la sanction. Ils demandent des précisions concernant les situations de violence verbale (Comment prouver les faits, qui peut en témoigner ?). Ils veulent s'assurer que l'exclusion de cours ne sera pas confondue avec la sanction de l'exclusion de classe. (Non dit le MEN, la première est une punition, la seconde est une sanction). Enfin, si l'objectif du texte est de limiter le nombre de conseils de discipline, ces décrets risquent de les limiter aux seules exclusions définitives.

**Le SGEN** partage la plupart des remarques formulées et considère aussi que ces textes doivent être l'objet d'un travail plus approfondi. Des amendements seront proposés. La commission Vie scolaire mérite une meilleure assise en lien avec le CA et doit prévoir des éléments sur son fonctionnement. Le rôle des professeurs principaux doit être précisé.

**Selon le SNUEP-FSU**, la diversité des situations de chaque établissement aurait mérité une approche plus différenciée du problème. Il y a nécessité de travailler l'approche éducative en amont pour prévenir les incivilités et la violence latente présentes partout. Ces solutions sont à chercher au sein du système lui-même et non à l'extérieur. Il existe déjà des propositions. Ces textes répondent là encore dans l'urgence à une commande. Concernant la commission de vie scolaire, il faut aller vers une participation des parents, des professeurs et des élèves, elle doit viser des solutions éducatives et pédagogiques.

**SUD** : Ces textes sont bâclés et correspondent à une commande politique. Ils demandent leur retrait de l'ordre du jour.

**Le SNES** regrette que ces textes aient été diffusés tardivement, sans concertation. Ils sont porteurs de nombreuses contradictions. Il n'a pas été fait de bilan des dysfonctionnements du système actuel, pourtant utile pour envisager de nouvelles modalités. Concernant la commission de vie scolaire, son fonctionnement concret doit être abordé et il doit privilégier l'approche éducative.

**FCPE** : placer ce débat dans un contexte plus large de la gestion des incivilités et des violences à l'école. Quelle égalité dans tous les EPLE sur l'ensemble du territoire ? Quelles sources de la violence et comment la traiter ?

Demande de mesures de prévention et non de répression.

Textes = réponse à commande politique, électoraliste.

Privilégie l'éducation.

Aucune concertation sur ces textes.

Ne peut accepter que la légitimité des parents d'élèves soit bafouée dans ces textes : les parents n'y sont pas mentionnés, ni les élèves en tant qu'usagers représentés.

Les CE doivent pouvoir avoir une marge de manœuvre dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Les personnels doivent être protégés, mais les élèves aussi.

Préciser le sens véritable donné à « violence verbale », qui varie selon le contexte des établissements.

Mesures d'utilité collective : ne peuvent être qu'une alternative à la sanction, effacée au sein de l'établissement sur le temps scolaire par les membres de la communauté éducative.

**SNES** :

Je suis surprise par les réponses apportées après les déclarations liminaires qui traduisent une curieuse conception, au ministère, de la concertation.

Les projets de décret qui sont soumis aujourd'hui au CSE n'ont fait l'objet d'aucune concertation en

amont avec l'ensemble des membres de la communauté éducative et ne s'appuient sur aucun bilan de la mise en œuvre des textes actuellement en vigueur.

Nous avons affaire à des textes rédigés dans l'urgence qui introduisent beaucoup de flou et de confusions.

En ce qui concerne le flou, je prendrai deux exemples :

- qu'entend-on par une « violence verbale » ? par une « atteinte physique » ? alors que ces actes en direction d'un personnel devraient entraîner l'automatisme d'une procédure disciplinaire ;
- un élève qui a été exclu temporairement pendant 8 jours peut-il la même année faire l'objet d'une nouvelle exclusion temporaire, à nouveau limitée à 8 jours ? Le texte n'est pas clair sur ce point.

En ce qui concerne la confusion, je citerai la mesure d'utilité collective qui apparaît à la fois comme une sanction et comme une mesure alternative à la sanction.

Quant à l'automatisme de la sanction, elle entre en contradiction avec deux des quatre principes actuels auxquels nous sommes attachés : celui de la proportionnalité et celui de l'individualisation de la sanction.

Ces projets de décret risquent donc de poser plus de problèmes qu'ils n'en résoudront : que restera-t-il aux établissements entre l'exclusion de 8 jours et l'exclusion définitive si l'exclusion de 8 jours n'est possible qu'une seule fois ? Pourquoi exiger des chefs d'établissement qu'ils informent au préalable l'IA avant de saisir le conseil de discipline ? Ces textes introduisent par ailleurs un déséquilibre entre élèves et personnels pour les atteintes physiques et les violences verbales. Ils éludent la question des violences entre élèves alors que ce sont les plus nombreuses.

Nous contestons la composition, le mode de désignation et le rôle de la commission de la vie scolaire que ces textes instituent de manière obligatoire dans tous les établissements. Des commissions de vie scolaire existent aujourd'hui dans bon nombre d'établissements mais vous voulez les généraliser en leur faisant jouer un autre rôle que celui qu'elles jouent aujourd'hui. La commission que vous cherchez à créer risque de se substituer au conseil de discipline qui serait limité aux seules exclusions définitives, mais elle écarte une partie de la communauté éducative, notamment les parents d'élèves ; elle ne jouerait pas le rôle éducatif qui devrait être le sien et elle ne ferait pas appel à des personnels qui, comme le COPsy, peuvent apporter un regard spécifique sur l'élève. Cette commission serait par ailleurs instituée dans un contexte où les vies scolaires sont de plus en plus dépourvues avec notamment le nombre de surveillants constamment revu à la baisse.

Il y a des dysfonctionnements aujourd'hui que nous ne cherchons pas à nier et il y a besoin d'améliorer les conditions dans lesquelles les procédures disciplinaires sont engagées. Mais la question est beaucoup trop complexe pour que l'on accepte de la traiter dans la précipitation. Si nous avons, avec d'autres, demandé le retrait de ces textes de l'ordre du jour, c'est bien pour prendre le temps du bilan et de la concertation.

Face à votre refus, nous présenterons donc des amendements pour empêcher la logique sécuritaire induite par ces textes.

## **SNPDEN**

Le système actuel repose sur les textes de 2000. Il ne s'agit pas de les graver dans le marbre, mais ils n'ont que 10 ans et offrent tous les outils techniques dont les établissements ont besoin pour faire face aux difficultés.

Les élèves ne lisent pas le code de l'éducation, et ce n'est pas à ce niveau que le problème sera réglé. Un règlement intérieur intégrant tout ce qui devient obligatoire fait 27 pages. Plus personne ne le connaît. Si on veut qu'il soit lu, il doit être celui de l'établissement et non le code de l'éducation.

Textes présentés ont une coloration tolérance zéro. Lors des États généraux de la Sécurité,

intervention pertinente sur le bilan des espèces de tolérance zéro : conclusion pas probante, résultats peu concluants.

Les personnels de direction ont le souci de ne pas obscurcir des textes qui fonctionnent. Et qu'ils puissent être applicables.

### **SE-UNSA**

Présentera un seul amendement, mais central : automaticité.

### **FO**

Les collègues n'ont jamais demandé de nouveaux textes : ils demandent l'application des textes existants, mais surtout les moyens (personnels de surveillances, CPE, AS etc.). Quand il n'y a pas de personnel, on tombe dans une logique de répression, ce qui n'est pas acceptable. Il faut créer les postes nécessaires.

### **PEEP**

Refuse l'automaticité mais est d'accord sur la graduation des sanctions, et qu'elles soient adaptées aux élèves. Regret amère que la présence des parents ne soit mentionnée dans le Conseil de discipline et la commission de vie scolaire. Or les parents apportent une vue que les personnels n'ont pas toujours.

### **SGEN-CFDT**

Le règlement intérieur devrait être totalement simplifié, en associant les élèves à sa rédaction, de manière à ce qu'ils le respectent mieux. Il doit aussi être respecté par les collègues, qui ne doivent pas se référer qu'à leur propre morale.

Il faut éviter la multiplicité des conseils de discipline, mais il y a une erreur dans la composition de la vie scolaire : il faut y associer tous les personnels.

### **SNALC-CSEN**

Le SNALC-CSEN ne sera pas le diable dans un bénitier rempli à ras bord.

Il ne s'agit pas de remettre le code de l'éducation en lieu et place des règlements intérieurs.

Automaticité : attend des réponses, mais pour les agressions, c'est une bonne chose pour l'harmonie dans l'établissement et les chefs d'établissement, qui n'ont plus à être chargés d'un arbitrage. On est plus libre quand un cadre est donné.

Rappel au cadre : ne doit faire oublier tout le reste. Nécessité de réinjecter des moyens humains.

### **UNL**

Il y a un accord général pour diminuer le nombre de conseils de discipline et d'exclusions définitives, mais les réponses apportées par le décret vont à l'encontre de cette volonté.

Pas de prise en compte des différences entre les établissements, méconnaissance de ce qui se fait dans les établissements. L'automaticité va entraîner la multiplication des conseils de discipline. Un conseil de discipline peut-être réuni pour une casquette si 3 semaines auparavant exclusion de la classe ?

Texte bancal et rempli d'illogisme.

Violence verbale envers les enseignants : et les violences aux élèves ? On les oublie ? On les punit ? De quelle manière ? Les enseignants sont déjà protégés par le code de la fonction publique. Les élèves pourraient l'être par le code de l'éducation.

Graduation des sanctions : ajouter exclusion de 3 jours.

Inscription pour 2 ans : pas de droit à l'erreur de l'élève, et si changement d'établissement et de

filière, va poser problème pour l'inscription.

Article 8 : le plus conservateur. Légitimité des personnels dans cette commission de vie scolaire si le CE les choisit. CA : légitimité par le vote. Pose problème pour la démocratie dans les établissements. Pas obligé d'avoir élèves et parents dans la commission de vie scolaire ?

Texte construit trop rapidement, sans discussion, ne reflète pas les attentes et besoins des enseignants, des parents, des élèves.

### **SNES-FSU**

Demande quelle méthode de travail adopter.

De nombreuses pages d'amendement sur texte qui nécessitent des débats de fond sur la conception et la mise en place de dispositifs qui permettent l'éducation et le respect de la vie commune.

Il faut travailler la conception globale du texte avant de voir des amendements par le détail. Le débat sur l'approche de la problématique n'a pas été mené : exclusions de 3 ou 8 jours ? Commission éducative ou de vie scolaire ? Rapport vie scolaire ou éducation ? Qui désigne ?

Demande solennellement de nouveau que ce texte ne soit pas étudié, sinon demandera une suspension de séance pour définir une méthode de travail qui permette de sortir de cette salle avec un texte qui ait du sens.

Texte d'importance, et aucun bilan n'a été fait, notamment sur la commission de vie scolaire telle qu'existe depuis 1997.

Demandez au Ministre, ajournez l'examen du texte.

### **FCPE**

Soutient la demande du SNES.

Texte beaucoup trop important pour travailler comme ça.

### **SE-UNSA**

Texte important, mais sans texte nos établissements continueront à fonctionner, pas de péril pour le système éducatif. Impossibilité technique d'étudier tous les amendements et d'arriver au bout de l'ordre du jour. Les représenter à la rentrée.

### **SNPDEN-UNSA**

Risque de départ dans un débat tronqué. Aucune urgence, il est trop tard pour la rentrée 2010. On ne change pas un règlement intérieur en cours d'année.

### **UNL**

S'associe à la demande. Les conditions ne sont pas réunies pour un travail serein.

### ***Interruption de séance***

A la reprise des débats, l'administration propose l'examen de ces textes au CSE de septembre 2010. Des modalités de travail seront définies. Il n'y aura pas d'autre report.

### **SNALC-CSEN**

Souhaite précision rapide sur une éventuelle concertation hors des commissions spécialisées.

### **FCPE**

Se félicite de la décision.

Demande la mise en place de groupes de travail avec les représentants du conseil scientifique des Etats généraux de la sécurité à l'école.

## SNES-FSU

Se félicite de la décision et demande un groupe de travail avant septembre.

## SE-UNSA

Remercie d'avoir entendu la demande du CSE, qui aurait pu intervenir plus tôt, et s'associe à la demande d'un groupe de travail.

## *Projet de décret relatif à la nomination des recteurs d'académie*

### Administration : Pierre-Yves Duwoye (secrétaire général des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur)

Texte déjà modifié en 2001 (HDR, habilitation à diriger des recherches), avec élargissement du vivier.

Aujourd'hui : élargissement du fait de la complexification, mais pas seulement.

Le directeur du CNED n'est plus obligatoirement un recteur.

## SNALC-CSEN

Il est nécessaire qu'un professeur régisse l'école. Trace d'une évolution toujours plus marquée vers une évolution managériale. Vive l'empereur !

## SNESUP-FSU

Demande de retirer ce projet de décret de l'ordre du jour. Entêtement à multiplier par 2 le nombre de recteurs sortant des conditions de droit commun.

Demande un exemple de carrière université brimée par exercice de fonction de recteur.

Récusation du professionnalisme aux universitaires détenteurs d'une HDR.

Texte permettant de recaser des hauts fonctionnaires ?

Donc vote contre.

**SGEN-CFDT** : ce décret s'il passe fera des remous dans le monde universitaire. Un recteur est vice chancelier des universités.

Texte pour resituer du personnel, glissement de la politique éducative vers l'administratif.

**SNPDEN-UNSA** : accueil favorable au texte.

Professionnalisme : va bien au delà d'être chancelier des universités. Question centrale. On confie à des personnes ayant une HDR des millions d'euros à gérer, et nombre de décisions décentralisées.

Le texte est très ancien. Les compétences réelles dans un secteur ne présument en rien de celles nécessaires à la gestion d'un rectorat. Pose en filigrane la question d'évolutions ultérieures.

## FCPE

Pourquoi élargir le vivier à des personnes qui peuvent être sous influences diverses et variées ,sous influence du pouvoir notamment ? La non condition de diplôme nous interpelle.

## SE-UNSA

Ce texte ne règle rien au fond : premier pas mais pas suffisant. L'occasion était peut-être venue de prendre en compte les évolutions d'aujourd'hui. L'HDR est-elle pertinente pour recruter des recteurs ?

## **MEDEF**

Se pose la question de sa légitimité à intervenir sur le sujet.

3 ans : référence à la VAE.

La réflexion se fait de plus en plus en termes de compétences, l'évolution du texte est donc positive, et il faudra peut-être aller plus loin.

## **Administration**

Recteur est une fonction temporaire, il ne s'agit pas d'un corps comme la préfectorale. De nombreux ont eu du mal à retourner à leur carrière universitaire.

Recyclage de personnes pour service rendu : toutes ces personnes sont nommées en conseil des ministres par le pouvoir en place, donc c'est déjà le cas. On peut recycler ce qu'on veut à l'infini.

Qui a dirigé pendant 3 ans à un haut niveau est sans doute capable de diriger une académie : le recteur anime une équipe qui connaît son travail. On cherche des dirigeants. Rien d'étonnant à rechercher une fluidité entre les administrations centrale et territoriale.

## **Vote**

Pour pepp, snpden, medef 9

Contre fcpe fsu 33

Abst se, privé 14

Rv 0

*Projet de décret pris pour l'application de l'article L313-7 du code de l'éducation et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire)*

## **J-M Huard - sous directeur de la formation professionnelle**

Texte clair.

Champs des élèves couverts : dispositif complétant ce qui existe en terme de lutte contre le décrochage scolaire; sur population qui échappait à l'ensemble des actions de prévention. Dispositif en complément des actions de suivi et de prévention de la MGI. Les élèves qui ne sont plus inscrits et échappent aux dispositifs de suivi.

Fixe le niveau de population concernée : cursus bac Général, Technologique ou Professionnel, ou CAP ou BEP et quittent en cours d'année ou ne se présentent pas à la rentrée.

Dynamique initiée en 2009 par une circulaire ministérielle.

## **SE-UNSA**

Accord sur le texte mais interrogation sur la faisabilité du dispositif.

## **Administration**

Coordonnateur : ses missions sont définies par le préfet. Complémentaire de l'action MGI.

## **FCPE**

Cadre légal de la transmission des noms aux divers organismes ?

## **Administration**

Travail de la DGESCO avec la CNIL.

## **SNES-FSU**

Critique sur l'article L 313-7C. Cadre en terme de droits et libertés de l'inscription automatique. La

CNIL ne suffira pas à protéger les jeunes. Il faut avertir le jeune et qu'il puisse à sa demande sortir du dispositif.

Transmission des données : les destinataires ne sont pas définis par le texte. Peut varier selon les départements.

Mais vise à cadrer dans quelles circonstances ? Sur quels types de formation les jeunes seraient proposés.

Satisfait que l'Etat se donne les moyens de faire un suivi des jeunes. Il faudrait passer à l'étape suivante et assurer une formation.

Mais il y a des problèmes venant de réformes récentes : quid des élèves inscrits en BEP, qui échouent, et ne pourront pas être réintégrés puisque ces formations n'existeront plus ? Il faut construire des solutions à ces jeunes et ne pas s'arrêter à leur repérage.

Jeunes qui s'arrêtent au DNB : le code de l'éducation prévoit que l'Etat doit leur donner les moyens de s'inscrire en formation professionnelle. Mais ils ne sont pas inscrits ; seront-ils considérés comme décrocheurs ?

Quels diplômes n'entreraient pas dans le champ de ce décret ? Alinéa de l'article 1.

**SNES-FSU** : question de la transmission des données : demander l'accord des intéressés, avertir l'ensemble de la communauté éducative, des organismes auxquels les coordonnées personnelles sont transmises (et pas seulement SP).

Ambition du texte : se félicite de l'objectif de mener tout le monde au diplôme, mais les moyens actuels de la Mgi ne permettent pas de mener ces jeunes à des formations qualifiantes. La possibilité de repréparer les examens diminue au fil des années.

Dépistage et repérage : bien. Mais serait mieux de donner en amont les moyens de la prévention, notamment aux équipes pluriprofessionnelles.

**CGT** : le texte ne dit rien des actions prévues une fois les élèves repérés. S'agit-il de faciliter leur placement dans le sous-emploi ou le précaire sous-payé ?

Nécessité d'une meilleure coordination entre éducation nationale et secteurs de l'emploi, mais ce n'est pas le levier le plus puissant. Il faut intervenir tôt sur les conditions socio-économiques des familles.

Un jeune sortant sans diplôme de la formation initiale est l'objet d'un sous-investissement qui va peser sur sa vie active et son insertion sociale.

Désinvestissement dans l'éducation. La CGT s'interroge sur l'objectif du repérage. Confusion entre le traitement statistique et le suivi individuel.

La CGT inquiète des possibles utilisations d'un outil contenant des données personnelles par des tiers non identifiés.

Demande de garantie d'une véritable politique en faveur des décrochés.

### **SNALC-CSEN**

Eviter le décrochage : créer dans le système éducatif des parcours qui satisfont les aptitudes de chacun.

Situation du collège centrale dans cette affaire.

Inquiétude majeure face à l'utilisation des fichiers : pas de transmission de données personnelles à un tiers sans l'accord explicite de la personne concernée.

### **SNPDEN-UNSA**

Ne pas dédouaner l'école de sa mission première de formation initiale.  
Pas de sortie du système sans certification intermédiaire.

### FCPE

Renchérit sur la protection des données personnelles.

### CGT

Demande des éclaircissements sur la nature des organismes qui pourraient être habilités par l'État.

### Artisanat - UPA

Regret de la disparition du BEP. Les métiers ont évolué, et le CAP n'est plus adapté, il ne garantit pas l'emploi. Le BEP année supplémentaire de formation, aidait à décrocher un travail.

Apprentissage : 1 million 600 000 et en cherchant encore 30 000.

Il faudra qu'on se penche sur le fait de donner du travail aux gens que l'on forme. Le diplôme ne suffit pas.

Demande de réfléchir à un diplôme après le CAP donnant une meilleure qualification pour l'emploi. Pas de CAP décroché !

### FSU

S'il suffisait de faire marcher la planche à diplôme pour arriver au plein emploi, ça se saurait. Le système éducatif ne maîtrise pas le marché de l'emploi.

### M. Huard :

- diplômés de niveau V : pas de vocation d'insertion professionnelle, or plus de 50% des jeunes ne poursuivent pas vers le bac pro.
- BEP : attentif aux poursuites d'étude post BEPO sur période transitoire.
- Très attentif aux règles de transmission. Travail avec CNIL et interministériel.

Coordinations locales : le préfet nomme un coordonnateur local (circulaire 2009). pour trouver une solution au jeune. Interministériel, MGI et tout autre organisme concourant au retour en formation ou à l'insertion professionnelle.

Il est prévu que les établissements puissent avoir un retour sur la situation des élèves, de façon à organiser la prévention.

EN : participe aux coordinations locales, pour proposer des solutions au jeune (rôle important de la MGI)

- jeunes sortis avec DNB : sont concernés.

Évolution de la prise en compte du décrochage : des sorties sans qualification (avant d'arriver en 2ème année de formation) vers l'idée que l'obtention du diplôme est l'élément majeur pour qu'il y ait alerte sur la situation du jeune.

Coordonnateur local : nommés par recteur. Dans la plupart des cas, quelqu'un de l'EN (MGI etc.)

Organismes : ministères, pôle emploi, mission locale, tout autre organisme. Circulaire interministérielle en préparation.

### SNALC-CSEN

Nécessité absolue de faire savoir à la personne ou à ses représentants (et c'est déjà une démarche éducative à son endroit) à qui vont les infos la concernant.

**Huard** : respect de l'anonymat, et pour le reste on est dans le cadre du service public de réinsertion.

**SNES-FSU** : mise en œuvre à la rentrée prochaine et travaux avec la CNIL en cours. Actuellement, il est prévu une bascule automatique de données sans demander l'accord des intéressés ni qu'ils sachent à qui ces infos seront transmises. Aucune garantie sur la confidentialité.

**Huard** : mise en œuvre quand l'ensemble des organismes et des consultations sur les textes et les circulaires sera terminé.

#### **Vote**

**Pour snpden, peep, fcpe, se, unl, sgen 37**

**Contre fo, cgt, sud 5**

**Abst fsu snalc 18**

**Rv 0**

#### **M. Turion, DGESCO**

L'écriture des programmes a été guidée par certains principes : porosité et souplesse entre les séries, généralisation de l'histoire des arts, construction par thèmes, utilisation des outils numériques.

En moyenne, il y a eu 40 contributions individuelles et 15 synthèses académiques par programme.

Les groupes d'experts ont fait évoluer les programmes en fonction des remontées.

Il y aura des amendements présentés par l'administration.

Des ressources sont en cours d'élaboration.

#### **Physique-Chimie**

Présentation des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.

#### **SNES-FSU**

Remercie pour la prise en compte des débats de la CSL.

Le SNES est satisfait des amendements apportés depuis la CSL, notamment sur la question des compétences. La formulation adoptée nous paraît plus ouverte et donne davantage de souplesse que la précédente. Elle permettra de s'adapter aux évolutions inéluctables de la didactique en termes de compétences. La lourdeur du programme et l'absence de garantie de travail en petits groupes inhérente à la réforme conduiront cependant à un vote « contre » du SNES-FSU.

#### **Vote**

**Pour se snalc medef peep sgen 29**

**Contre fo cgt sud fsu 13**

**Abst fcpe unl 6**

**Rv 0**

#### **Arts**

Présentation des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.

#### **SNES-FSU**

Remercie le groupe d'expert d'avoir pris en compte les débats de la CSL.

Demande que les ressources (centre national de la danse et danse au cœur) figurent plutôt dans les documents d'accompagnement que dans le programme de danse.

En profite pour demander la rénovation de la série TMD (Technologie de la Musique et de la Danse).

### Inspection Générale

Série TMD : la plus ancienne des séries technologiques (pas revue depuis 1977).

Il est nécessaire de rénover ces textes, notamment au regard des métiers qui font la vie sociale et culturelle de la musique et de la danse.

Ressources en danse : seuls ces 2 centres nationaux existent. Donc il paraît opportun de rappeler la disposition de ces outils au professeur.

Pour 42

Contre 0

Abst fcpe 8

Rv fo 1

### SES

Présentation par l'Inspection Générale.

### SUD

Programme très contesté. Il y a eu des évolutions mais les principales critiques demeurent : dogmatisme de la séparation disciplinaire qui conduira à des aberrations pédagogiques.

Demande l'abandon et un moratoire sur ce programme pour permettre discussion.

### SNES-FSU

La confidentialité de la consultation a posé problème.

Les enseignants rejettent ce programme dans leur quasi totalité.

Le SNES pointe et développe les éléments les plus importants déjà développés lors de la CSL : lourdeur excessive ; programme « ennuyeux » : il ne permet toujours pas de partir des questions qui font sens pour les élèves ; conception de l'apprentissage posant problème : aller du soit disant simple (les fondamentaux) au complexe ; avec les élèves de lycée il est préférable de partir d'objets de savoir ; croisement des regards des différentes limité et invitant toujours à des redondances ; rééquilibrage disciplinaire par rapport au projet initial demeurant un effet d'affichage ; dans la partie « économie », rééquilibrage entre micro et macroéconomie réel mais insuffisant.

Demandes du SNES-FSU :

Modifier l'entrée dans le programme en réinstaurant une approche par des objets, facilitant le croisement disciplinaire (réécrire le préambule) : exemple, l'entreprise pourrait être étudiée dans le cadre d'un chapitre unique qui regrouperait « la production dans l'entreprise et ce qui figure dans les regards croisés sous le titre « entreprise, institution, organisation ».

Diminuer encore de façon conséquente le nombre de notions à acquérir, ces dernières ne devant plus être un « préalable » dans l'apprentissage des élèves.

Réécrire les indications complémentaires qui devraient être une aide pour le professeur mais ne sauraient être prescriptives comme elles sont présentées dans le projet (« on analysera », « on montrera »...) : si un programme n'est pas une « programmation des enseignants », il n'y a aucune raison qu'il soit formulé comme s'il l'était.

### SNESUP-FSU

Le programme de SES a fait l'objet de vives critiques dans le milieu universitaire aussi, notamment en fonction de la portion congrue qui revient à la sociologie. La dimension politique des choix de ces

programmes n'est pas claire.

### **SE-UNSA**

Les programmes actuels distinguent bien une entrée sociologique et une économique et n'interdisent rien pédagogiquement.

Il ne faudrait pas que des positionnements idéologiques masquent la possibilité de mettre en œuvre une pédagogie intéressante avec les élèves.

Ce n'est pas un enseignement de tronc commun mais un enseignement de spécialisation, qui donc peut avoir une filiation avec l'enseignement supérieur.

Ce programme correspond à nos attentes, à la différence de celui de l'enseignement d'exploration.

### **MEDEF**

Regret que la partie traitant de l'entreprise soit trop limitée à une approche de gestion et de production. L'aspect humain et de conduite de projet, l'entrepreneuriat n'apparaît pas, cet aspect est limité à celui des conflits.

Il y a une inculture profonde des jeunes en matière d'économie et de fonctionnement de l'entreprise. Les rapports sociaux sont évoqués et pas le dialogue social.

### **FCPE**

Explication de vote. Salue les efforts réalisés, mais s'abstiendra sur tous les programmes en raison du manque de moyens accordés à la réforme du lycée.

### **SNALC-CSEN**

Nécessité de redonner du contenu à cette discipline, nous saluons le travail effectué.

### **Inspection Générale**

L'entreprise intervient sous un angle économique et dans les regards croisés, sera repris en terminale. Possibilité de croiser les savoirs et les notions.

Allègement réel entre les 2 versions du programme.

Consultation : si certains disent le programme inamendable, comment prendre en compte des propositions d'amendement? Toutes les autres remarques ont été prises en compte.

**Pour se, snalc, peep, snpden, medef 22**

**Contre fsu, sgen, fo, cgt, sud, unl 20**

**Abst fcpe 12**

**RV 0**

### **Sciences de l'Ingénieur**

Présentation par l'Inspection Générale

Séparer SI de STI2D, en faire un bac plus conceptuel.

Pas de changement sur le fond des connaissances, mais plutôt sur la forme pour les faire acquérir, où la conception ait sa place.

### **Medef**

Les programmes paraissent très bien.

Bien rappeler ce qui figure dans le préambule, qui fait le lien avec le service rendu à la société, et pas seulement faire des sciences pour les sciences.

**Vote**  
**Pour 42**  
**Contre FO 1**  
**Abst FCPE 9**  
**RV 0**

### **ECJS**

Présentation des amendements par l'administration en l'absence de l'Inspection Générale  
Construction du programme sur le bilan fait : positif sur les contenus, mais disparate sur la pédagogie, dont débat argumenté.  
Recherche de plus grande cohérence dans les parcours civiques de la Seconde à la Terminale.

### **UNL**

Pose la question de la notation en ECJS : note ou pas ? demande cadrage national.

### **Administration**

Aucun texte réglementaire ne cadre cette notation. Au choix des équipes pédagogiques selon les modalités qui semblent les plus pertinentes.

### **SE-UNSA**

L'ECJS constitue une éducation et non un enseignement, donc valorisation de l'exercice du débat argumenté.

### **SNES-FSU**

Revient sur sa proposition d'amendement sur les citoyens et étrangers.

### **SGEN-CFDT**

Avec ce gouvernement, reste à prouver que les étrangers sont des citoyens.

### **SE-UNSA**

Partage les objectifs du SNES-FSU sur ce point, problème de lecture possible des textes.

### **Administration**

Propose : citoyens français et étrangers.

### **SNES-FSU**

Explication de vote : contre. Ce programme est trop tourné vers l'Histoire, or d'autres enseignants que ceux d'histoire sont appelés à y intervenir, notamment ceux de SES.

### **Vote**

**Pour snalc, fo, cgt, se, peep 27**  
**Contre fsu 12**  
**Abs snpden, fcpe, sgen 15**  
**Rv 0**

### **Lettres**

Présentation des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.  
Renforcement de la dimension des apprentissages.

La mise en activité des élèves ne doit pas être absente : les élèves construisent eux-mêmes leurs savoirs.

Oubli du socle réparé, alors que les compétences ont été bien accueillies. Attitudes complétées par l'aptitude à l'échange.

Ajout : poésie remontée au Moyen âge en Première.

Ce qui prime est la liberté pédagogique du professeur et la cohérence de son enseignement.

### **SE-UNSA**

Apprécie les amendements proposés par l'Inspection Générale.

### **SNES-FSU**

Rappelle ce qu'il avait dit en CSL et complète.

L'ensemble reste insatisfaisant.

Nous n'apprécions pas les rajouts allant dans le sens du socle.

### **Inspection Générale**

Socle introduit suite aux remontées de la consultation.

Il est important de montrer que pour revaloriser les études littéraires, les élèves et les parents aient le sentiment qu'on leur donne des compétences qui les préparent à la suite.

### **SNES-FSU**

Réponse non convaincante. Continuité avec les programmes de collège : pas de problème. Si vise l'acquisition de compétences, pas de problème. Mais référence au socle commun pas indispensable. Nous préférons « dans la continuité du collège » car les programmes de collège ne sont pas uniquement centrés sur le socle.

### **SE-UNSA**

Il ne s'agit pas de continuer le socle mais de s'appuyer sur.

Mais apprécie l'évolution par rapport à la CSL.

### **SNALC-CSEN**

Apprécie la prise en compte des remarques et la permanence des références à des objectifs précis. Mais problème avec évocation du socle.

### **SNES-FSU**

Propose « dans la continuité du collège » et non «...du socle »

### **SE-UNSA**

Le socle inscrit dans la loi de 2005.

Le terme apparaît 2 fois. Ce n'est pas une dimension envahissante. Permet d'éclairer la notion de compétence.

L'Inspection Générale ne retient pas la formulation du SNES-FSU et garde la formule « dans la continuité du socle commun », « conformément aux remontées de la consultation ».

Pour se snpden medef peep 22

Contre fo, snalc, cgt, fsu 16

**Abst fcpe, sgen 13**

**Rv**

### **SVT**

Présentation par l'Inspection Générale. Ils ont apporté des clarifications et dé-épaissit le programme en le simplifiant. Ainsi la géologie est moins détaillée et sera abordée plus tard et ailleurs.

- Pour le Snes, ces modifications sont globalement positives ainsi que l'introduction de l'histoire des sciences et de l'épistémologie, mais il regrette l'éclatement et l'anthropocentrisme ainsi que des mauvaises formulations.
- Pour le Snalc, l'horaire trop léger entraine une approche thématique comme au collège et en seconde, il y a réduction du contenu.

Réponse de l'IG : L'objectif est de créer des liens constants entre les sciences fondamentales et l'homme, permettre la liberté pédagogique, donner le goût pour la science dans un souci du monde et de soi. Chaque thème a un objectif scientifique.

### **Vote**

**Pour se sgen peep 19**

**Contre fsu fo sud cgt 15**

**Abst fcpe snalc 12**

### **Sciences en Première L et ES**

Présentation par l'Inspection Générale.

Programme assez peu retouché. Peu de suggestion lors de la consultation.

Bougés : pour harmoniser les formulations en sciences entre S et L/ES.

### **SNES-FSU**

Remercie l'Inspection Générale pour la prise en compte de la consultation, rappelle son désaccord avec le choix d'organisation du programme et certains contenus (voir CSL). Explique que la lourdeur des programmes de sciences expérimentales et l'incertitude sur les moyens accordés pour le travail en groupe du fait de la réforme motivent le vote de la FSU contre ces textes.

**Pour : sgen, se, peep, medef 22**

**Contre cgt, fo, sud, fsu 15**

**Abstention snalc, fcpe 9**

**Rv 0**

### **Mathématiques Première S**

Présentation des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.

### **SNES-FSU**

Présentation de l'IG : C'est le cycle terminal qui est concerné. Ce programme est le résultat de rencontres multiples. Ses objectifs sont : la formation citoyenne et la culture scientifiques ainsi que l'acquisition de bases solides pour les poursuites d'études. Il faut favoriser les capacités de raisonnement, de logiques, ne passe limiter à un savoir académique. C'est un programme adapté à l'horaire, il a été testé. Il permet des travaux écrits, oraux et expérimentaux avec des outils logiciels. Deux amendements ont été pris en compte : l'approche expérimentale des limites, en première, plus théorique en terminale. La partie probabilités et statistiques a été augmentée dans un souci de formation citoyenne. Les fonctions étudiées sont limitées pour permettre l'expérimentation.

Pour : le Snes, ce programme remet en cause la différenciation des séries.

### **Inspection Générale**

Cosinus et sinus : pas ajouté de manière à ne pas multiplier le nombre de fonctions étudiées.

Loi exponentielle : a disparu du programme transitoire qui dure un an. Mais l'Inspection Générale considère au final important de la maintenir, d'où sa réapparition.

### **SNALC-CSEN**

Partage analyse SNES sur la remise en cause de la différenciation des séries, préjudiciable aux élèves.

### **Vote**

**Pour peep, medef, se, sgen 23**

**Contre : fsu, fo 15**

**Abst snalc, fcpe 10**

**Rv**

### **Maths ES-L**

Présentation des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.

Programme pas trop économique pour satisfaire les L.

Niveau d'exigence moindre que dans la filière S, mais même thématique.

### **SNES-FSU**

Remercie pour la prise en compte de certains amendements, mais ceux permettant de donner une coloration « économie » n'ont pas été retenus, ce qui est décevant.

**Pour : peep, medef, se unsa 19**

**Contre cgt, sud, fo, fsu 15**

**Abst fcpe, sgen, cfdt, snalc 14**

**Rv**

### **Histoire-Géographie**

Présentation du programme et des amendements de l'administration par l'Inspection Générale.

### **FCPE**

Demande des précisions sur décolonisation, sur guerre du golfe et fait des propositions.

### **Déclaration commune SNES-CGT-SUD**

Le nouveau programme d'histoire et de géographie de 1ère générale est présenté au CSE le 1er juillet.

La contrainte du tronc commun s'arrêtant en 1ère détermine ce projet. Dans l'impossibilité de condenser entièrement deux années en une, de trop nombreux problèmes demeurent, malgré les allègements et certaines reformulations.

En histoire, la lourdeur et une certaine incohérence persistent. On va demander aux élèves et aux professeurs de traiter des questions présentées comme essentielles de l'histoire de l'Europe et du monde depuis 1850 en moins de 60 heures. Soit en décomptant l'évaluation, une moyenne de 5h d'enseignement pour les 10 questions du programme, chacune étant divisée en 2 ou 3 chapitres.

Beaucoup de notions et de problématiques qui relevaient des programmes de 1ère et de terminale sont à acquérir dans le cadre du seul ancien de L (4h par semaine). Sans être hostile à une approche en

partie thématique, comment traiter par exemple de la « question ouvrière » seulement via le Front Populaire sans aborder l'histoire du monde ouvrier et de ses mouvements ? Comment traiter « Guerres mondiales et espoirs de paix » sans aborder les causes des conflits mondiaux et les enjeux de ces conflits ?

Avec un programme aussi dense, nous allons vers un survol qui rendra très difficile la possibilité de faire réfléchir les élèves à partir de documents tout en ménageant les temps de synthèse indispensables.

Le choix des "fondamentaux" dessine les contours de ce qui est devenu "secondaire" pour le groupe d'experts mais qui existait dans l'ancien programme des séries L/ES/S. Des pans entiers d'une histoire socialement utile disparaissent : la présentation des idéologies nées au XIX<sup>ème</sup> siècle (notamment socialismes, libéralisme), le mouvement ouvrier, la lutte de 1848 à 1880 autour de la forme républicaine de l'Etat et la définition de la République (incluant la Commune, en L/ES) sans compter l'histoire politique et sociale de la France de 62 à nos jours ! Dans la dernière version, le régime de Vichy n'apparaît plus qu'au travers de la lutte de la Résistance ! En géographie, les choix sont aussi très contestables. On reste sur un programme parfois amélioré sur L'Europe et la France mais où toute l'échelle mondiale avec l'étude de l'Asie, des Etats Unis dans le cadre de la mondialisation disparaît du tronc commun.

La réponse qui consiste à renvoyer ces questions dont l'importance fait consensus en terminale est inacceptable. Même si elles étaient toutes replacées en terminale, les lycéens de la série S, près de 50% du total des séries générales, ne les étudieraient plus. En terme de formation des citoyens, c'est très grave. Par exemple, le fait que Vichy puisse éventuellement revenir en Terminales L/ES dans un thème autour de la mémoire, est incohérent, la guerre et la résistance étant abordées en 1<sup>ère</sup>. Cela empêchera surtout qu'une grande partie des lycéens ne l'étudie. De même prétendre que l'histoire politique et sociale de la France après 1962 sera étudiée en ECJS n'est pas sérieux.

Enfin, marque de la précipitation, la place faite aux méthodes disciplinaires ou interdisciplinaires laisse bizarrement de côté les exercices qui seront demandés aux lycéens en fin de 1<sup>ère</sup> S et en Terminale L/ES au bac alors que cela pilote l'évaluation au lycée. Les remarques du groupe de travail restent encore vagues.

Pour conclure, nous avons depuis les programmes de seconde de grandes inquiétudes sur la place de l'histoire géographie dans le lycée Châtel. Sa suppression en terminale S, sans aucune concertation ni débat et pour des motifs purement budgétaires, est à l'origine de programmes incohérents et inadaptés. La formation historique et géographique des jeunes paie le prix fort des réductions de postes en cours et à venir.

### **Inspection Générale**

Choix de la guerre du golfe de 90-91 : car significative de ce que l'on a cru être à un moment le nouvel ordre mondial.

Les études que nous choisissons doivent être emblématiques, porteuses de sens.

On espère que de nombreux élèves de TS prendront l'option.

La guerre d'Algérie a marqué durablement la France et les consciences.

En Terminale : introduction de questions traitant du rapport entre histoire et mémoire.

Lourdeur et incohérence : regret de l'évacuation de certaines parties du programme, pour qu'il soit faisable.

Question ouvrière : les remontées demandaient pourquoi elle était abordée 2 fois.

Vichy : explicitement dans les programmes.

Que faut-il évacuer pour mettre une dimension de plus dans les programmes ?

Intérêt des élèves pour la mondialisation, les EU ou la Chine : est-ce que cela veut dire que la France et l'Europe sont moins intéressantes ?

### **SNES-FSU**

Ensemble des réponses données pas satisfaisant.

Contradiction qui conduit à une incohérence : la décision sans concertation de la suppression de l'HG en TS a conduit à des choix qui conduisent à incohérence et lourdeur. Les réponses ne peuvent pas être : on fera ça en Terminale. Donc programme construit de façon à réintroduire l'obligation d'histoire-géographie en terminale.

### **SE-UNSA**

Programmes et leur nouvelle architecture : vont renforcer la place de l'HG dans la formation des élèves du lycée général. Les élèves de S vont pouvoir travailler réellement ces compétences et savoirs, et l'épreuve anticipée était leur demande.

On peut discuter du programme idéal, il ne s'agit pas de se contenter d'une exposition à telle ou telle thématique, il faut être soucieux des acquis réels des élèves. Problème récurrent dans discipline : parité HG. Ces programmes rendent un rééquilibrage réel dans les pratiques de classe.

### **Inspection Générale**

On ne peut pas faire comme si l'Histoire géographique n'existait pas en terminale.

Pour la Terminale S : conception de programmes attractifs de façon à ce que les élèves s'inscrivent pour assurer la transition avec l'époque à venir où les élèves de sciences po viendront de la série L.

### **Vote**

**Pour se, sgen, peep, medef 23**

**Contre cgt fo fsu sud 15**

**Abst snalc fcpe 9**

### **Littérature étrangère en langue étrangère**

Nouveauté. Conçu comme un programme toutes langues.

### **Medef**

Proposition ambitieuse, qui introduit une rupture avec le passé. Souhaite de meilleurs résultats qu'aujourd'hui. Toutes les écoles d'ingénieurs demandent le niveau B2 pour l'obtention du diplôme, et cela bloque de nombreux jeunes. Les entreprises souhaitent que les jeunes maîtrisent plusieurs langues, et le minimum est B2.

Il faudrait évaluer la réussite de ces enseignements en termes d'acquis des élèves.

### **SNALC-CSEN**

Approuve l'enseignement de littérature en LE. On pourrait rêver d'un programme de littérature française en langue française.

### **Langues vivantes**

### **SNES-FSU**

Notre demande de modification de la phrase concernant les compétences dans l'encadré de la première page est-il repris ? Nous proposons « peut favoriser » au lieu de « favorise », conformément à ce qui avait déjà été voté par le CSE pour les programmes de seconde.

(Les deux inspecteurs généraux A. Gaillard et B. Levallois acquiescent et se tournent vers **M. Turion**)

## X. Turion

Refus de l'administration, qui préfère « favorise ».

## SNES-FSU

Dépose l'amendement.

Ecrire : « La mise en place d'un enseignement par groupes de compétences peut favoriser l'atteinte des objectifs visés » au lieu de favorise.

Le SNES rappelle sa position sur les groupes de compétences, et rappelle qu'ils ne sont pas obligatoires dans le code de l'éducation. La formulation « favorise » va au-delà du code de l'Éducation. Les Inspecteurs Généraux acquiescent.

**Vote sur l'amendement du SNES :**

**Pour fsu, se, sgen, snalc, sud 21**

**Contre : medef 6**

**Abst fcpe, cgt 12**

**Rv : 0**

L'administration ne retient pas l'amendement, pourtant voté par la majorité du CSE

## SGEN-CFDT

Groupes de compétences pas applicables dans la plupart des cas.

## SE-UNSA

Soutiendra tout de même les programmes.

## **Votes**

### Langues vivantes

**Pour se, medef, sgen, 18**

**Contre fsu, cgt, sud 12**

**Abst snalc fcpe 10**

**Rv 0**

### Littérature Etrangère en LE

**Pour SE, sgen, snalc, medef 19**

**Contre 0**

**Abst fsu, fcpe, cgt, sud 21**

### LV en bac pro. rentrée 2010, textes 6 et 7

**Pour le SNES :** Ce n'est pas la réponse pour les élèves ayant suivi la DP6 en 3ème qui sont dispensés de LV2 mais la réponse aux élèves venant de CAP et BEP (qualification de niveau V) qui, de fait n'ont pas suivi de LV2.

Donc le texte proposé ne pose pas de problème.

### Problèmes de la LV2 en DP6.

En DP6, il n'y a pas de LV2 : or, elle est devenue obligatoire dans les BAC PRO tertiaires.

Quand elle est dispensée,

- on a souvent imposé l'espagnol - ce que nous dénonçons - , y compris à des élèves n'en ayant pas fait en 4ème parce qu'ils avaient une autre langue (allemand ou italien souvent) ;

- ou on leur l'a fait suivre par le CNED (qui paye à part les familles ?) ;
- ou on regroupe des élèves ayant arrêté en 3ème DP6 avec des élèves l'ayant continué en 3ème générale, sans s'assurer de la remise à niveau des premiers.

En réponse, le ministère indique qu'il faudra trouver des solutions de même type pour résoudre les difficultés des élèves ayant suivi la DP6

**Pour unanimité 48**

**Contre**

**Abst, RV : 0**

**Modifications des certifications intermédiaires pour certaines spécialités de bac pro**

**Pour : 35**

**Abstention fsu, fo, cgt, sud, 13**

***Bacs professionnels du ministère de l'agriculture***

Présentation des textes par le représentant du MAAP

**Intervention du SNEP-FSU**

Après la présentation des textes par le représentant du MAAP, le SNEP-FSU intervient sur une question concernant l'ensemble des 4 textes, et particulièrement l'unité 3 du référentiel de compétences.

Le SNEP constate que sont reprises exactement les mêmes formulations que dans les textes présentés pour 4 autres bacs pros du MAAP, à la CSL du 28 avril et au CSE du 12 mai 2010.

Ces formulations montrent des écarts importants entre les textes présentés pour l'agriculture et les textes généraux concernant programmes et évaluation de l'EPS en bac pro et notamment avec le texte programme paru au BOEN du 10/02/2009 pourtant cité comme référence !

Aucune des propositions de modifications envoyées au ministère de l'agriculture, aux IPR-EPS de l'agriculture, ainsi qu'à la DGESCO et à l'IG-EPS n'a été prise en compte, alors qu'elles ont obtenu la majorité des votes exprimés au CNEA comme au CSE. L'administration du MAAP a refusé de les prendre en compte, sans aucune explication ou justification plausible.

Les référentiels présentés aujourd'hui ont été présentés devant un CTPC du MAAP le 1er juin et au CNEA (conseil national de l'enseignement agricole) du 10 juin. A ces deux réunions, le SNEP-FSU a exprimé ses désaccords avec certaines parties du texte. Il a présenté devant le CNEA les mêmes amendements que devant le CSE quelques jours auparavant [puisque même s'il ne s'agissait pas des mêmes bacs pros, il s'agissait du même texte concernant l'unité 3].

Le SNEP pose la question du sens du travail dans ce type de réunion ? A quoi sert de faire des propositions, de proposer des amendements puisque l'administration refuse de prendre en compte ceux-ci, même lorsqu'ils sont votés ? Elle refuse, alors que les amendements proposés ont pour objet de mettre en cohérence l'EPS enseignée à l'EN et l'EPS enseignée à l'agriculture ; en effet, strictement rien ne permet de justifier, pour cette discipline, des différences de traitement entre les deux types de lycées.

Le SNEP demande simplement que conformément aux votes exprimés en CNEA et au CSE précédent, les textes présentés à ce CSE prennent en compte les amendements votés dans les deux instances supérieures des deux ministères concernés. Il en va de la crédibilité du travail mené dans ces instances.

Le représentant du MAAP précise que le débat a essentiellement trait à la compétence propre n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi ». La dangerosité des métiers de l'agriculture fait que l'entretien de soi a semblé indispensable pour les élèves du MAAP.

Le SE-UNSA se dit « très attaché » à la CP5.

Le SGEN-CFDT renchérit en disant que la CP5 est « indispensable ».

Le SNEP-FSU répond que l'argument d'une « dangerosité spécifique » des métiers de l'agriculture n'a aucune validité de son point de vue. Par ailleurs, en quoi les activités de la CP5 (Course en durée, Musculation, Natation en durée, Relaxation, Step) répondent-elles spécifiquement à des enjeux de dangerosité ?

La question n'est pas de débattre de l'intérêt de la CP5, que le SNEP ne conteste pas, mais de son obligation, qui lui donne un statut particulier sans fondement, et de la transformation ridicule de la dénomination des activités (APSA devenant APSAES activité physique, sportive, artistiques et d'entretien de soi). Le plus grave dans ce débat est que les équipes EPS sont considérées comme incapables de faire par elles-mêmes de choix d'activités lucides et pertinents.

La représentante du MAAP reconnaît que les amendements ont fait l'objet d'un vote majoritaire au CSE et au CNEA, mais que « la Directrice générale de l'enseignement du MAAP a décidé de ne pas les retenir ».

**Vote global sur les 4 arrêtés**

**Pour fcpe, se, medef 18**

**Contre fsu 8**

**Abst cgt, sud, snalc, sgen 12**

### **BTS étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux**

Présentation du texte par l'administration : environ 20 sections, le texte comportait des erreurs, qu'il s'agit de corriger pour la rentrée 2010, donc session d'examen 2012.

### **SNES-FSU**

CCF des 2 LV en BST : il convient de contrôler l'expression orale, mais contrôle difficile à mettre en œuvre, et peu de pilotage de l'inspection générale de LV dans le domaine industriel. Les collègues demandent un cadrage. Une épreuve ponctuelle écrite paraît raisonnable car permet pour l'analyse et la conception d'avoir la même évaluation sur tout le territoire.

**Pour se, sgen, fcpe**

**Contre 0**

**Abst snalc, cgt, fsu**